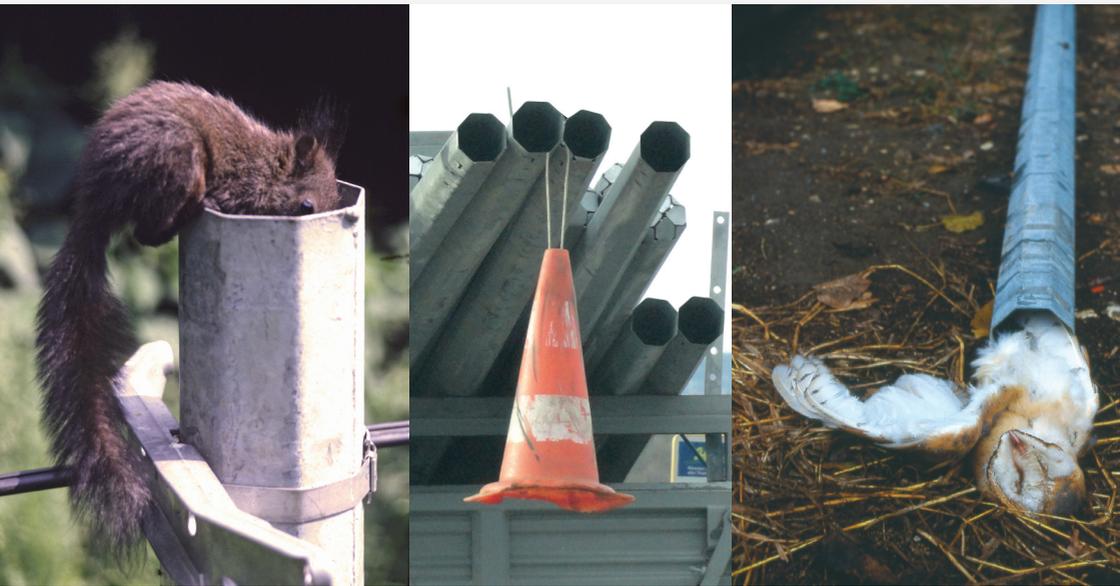
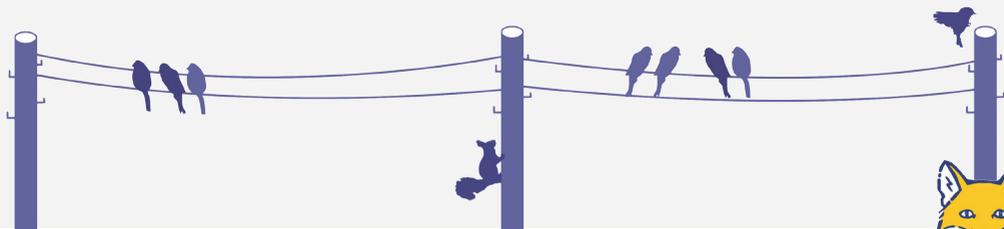


Les poteaux creux : des pièges mortels pour la faune



Les poteaux ouverts au sommet constituent un piège mortel pour de nombreux oiseaux et petits mammifères. Le problème, qui sévit depuis des décennies, a beaucoup mobilisé les protecteurs de la nature par le passé. Mais il n'est toujours pas résolu ! L'ASPAS appelle les défenseurs de la faune pour un bilan d'urgence.



Un cimetière pour la faune

Le développement du téléphone dans les années 70 a nécessité la mise en place rapide de poteaux métalliques en France. Non bouchés à la cime, ces poteaux étaient de véritables pièges pour toutes les espèces cavernicoles souhaitant s'abriter ou nicher pendant l'hiver. Les parois trop étroites pour y déployer les ailes, et trop lisses pour s'agripper, empêchent les animaux d'en sortir. Ceux-ci finissent alors par mourir épuisés et affamés. Un oiseau initialement en bonne santé peut y agoniser durant 3 à 4 jours...



Restes d'oiseaux découverts dans un poteau creux

Les principales espèces concernées par ce massacre sont des oiseaux cavernicoles : mésange charbonnière et bleue, moineau domestique, étourneau, rouge-queue noir et à front blanc, sittelle torchepot, chouette chevêche et hulotte, mais aussi de petits mammifères : écureuil, loir, lérot, muscardin... et même des serpents !



Ces animaux dits cavernicoles nichent dans les cavités pour échapper à leurs prédateurs. Dès les premiers jours du printemps, ils se mettent en quête d'un gîte pour y élever leur nichée. Les poteaux ouverts au sommet deviennent alors des pièges mortels, au lieu d'offrir la protection espérée.

Depuis plus de 30 ans les associations de protection de la nature dénoncent ce problème. France Télécom a dans un premier temps dédommagé les associations qui bouchaient elles-mêmes les poteaux. Puis les techniciens de France Télécom sont devenus les seuls habilités à le faire. Des conventions ont été signées avec certaines associations par lesquelles France Télécom promettait une obturation des poteaux à échéance de plusieurs années... parfois sans échéance, et en échange du silence de ces associations !

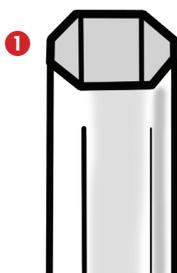
Aujourd'hui ces conventions arrivent à terme, c'est donc le temps du bilan. Nous voulons savoir si les actions promises ont réellement été réalisées.

Il y a urgence ! Aidez-nous à vérifier si ces poteaux sont encore mortels.

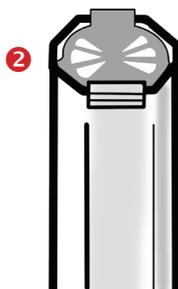
Comment reconnaître ces poteaux ?

Voici quelques explications qui vous permettront de reconnaître les poteaux creux et d'évaluer leur dangerosité. Seuls les poteaux métalliques sont concernés. La cime du poteau vous permettra de distinguer si oui ou non, un obturateur (plastique ou métallique) est installé.

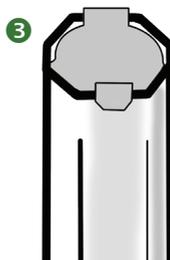
- **1** Poteau creux non obturé : c'est le plus dangereux de tous. On ne distingue rien à la cime. Il n'y a rien pour empêcher l'animal de tomber.
- **2** Poteau creux obturé par un obturateur en plastique : une languette noire est visible sur deux des faces du poteau. Ces obturateurs se dégradent avec les UV et les intempéries, le poteau reste donc dangereux.
- **3** Poteau creux obturé par un obturateur en métal : une languette métallique est visible sur deux des faces du poteau. Le risque est neutralisé.
- **4** Poteau creux pré-obturé par un bouchon serti en usine ou nouvelle génération (**5**) : ce sont les nouveaux poteaux de France Télécom pré-obturés en usine par un capuchon en métal. Ils ne présentent pas de danger pour les oiseaux et les mammifères.



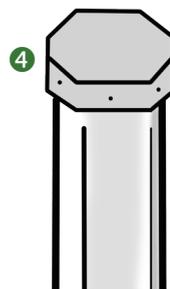
1
Non obturé
DANGEREUX



2
Obturé plastique
DANGEREUX



3
Obturé métal
INOFFENSIF



4
Obturé en usine
INOFFENSIF



5

Des pièges un peu partout

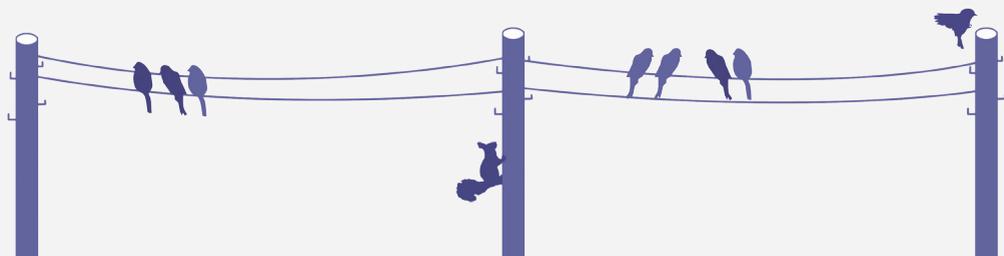


Jusqu'en 1990, les poteaux métalliques enlevés par France Télécom ont parfois été revendus à des particuliers à des fins très diverses :

- piquets de clôture
- piquets de filet (terrain de tennis, fils à linge...)
- aménagement de plantations agricoles (plantations de kiwi...)
- armatures de hangars
- supports publicitaires
- charpentes
- filets paravalanches
- filets anti-éboulements

Les poteaux des panneaux de signalisation peuvent représenter de la même façon une menace pour la faune cavernicole.

Le danger reste le même, que les poteaux soient entiers ou tronçonnés et d'un diamètre compris entre 5 et 40 cm.



Je vois un poteau creux non obturé : que faire ?



Pour faciliter le recensement, un formulaire est joint à ce dépliant. Lors de vos prospections, n'oubliez pas de repérer autant les poteaux dangereux que les poteaux inoffensifs, afin d'établir un bilan national de tous les poteaux creux métalliques.

N'oubliez pas de compléter vos coordonnées avec précision, si nous avons besoin de vous contacter pour d'éventuelles informations complémentaires.

A- Si c'est un poteau de France Télécom

Notez impérativement le numéro affiché sur la languette bleue, située sur le poteau à votre hauteur. Celui-ci permet à France Télécom l'identification et la localisation du poteau.



B- Si c'est un autre poteau

Dans le cas d'un panneau indicateur ou d'une autre utilisation aux bords des routes, avertissez votre mairie du danger qu'il entraîne.



Si les poteaux dangereux sont utilisés comme clôture ou aménagement de plantations agricoles, avertissez si possible le propriétaire du danger qu'ils représentent pour la faune et incitez-le à les reboucher très rapidement. Sinon, veuillez contacter votre mairie pour connaître le propriétaire du terrain.

Si le poteau est facilement accessible, vous pouvez aussi combler l'intérieur provisoirement avec des branchages afin que l'animal prisonnier puisse s'agripper.

Pensez à prendre des photographies des poteaux creux présentant une menace (plans d'ensemble et plans rapprochés). Envoyez-les à actions@aspas-nature.org



Chacun peut agir, pourquoi pas vous ?

- **Recensez les poteaux dangereux** : envoyez-nous le formulaire prévu à cet effet.
- **Diffusez ce formulaire** sur papier, sur internet... Vous pouvez le télécharger sur notre site internet : rubrique « campagnes, protection, obturation des poteaux creux ».
- **Envoyez-nous vos témoignages et des photos** des poteaux creux présentant une menace pour la faune cavernicole.
- **Parlez-en autour de vous** et réagissez auprès des médias.
- **Soutenez financièrement l'ASPAS pour renforcer cette campagne.**
- **Adressez-nous** des articles de presse relatifs à cette problématique.

L'Association pour la Protection des Animaux Sauvages est une association 100% indépendante qui a fait le choix de ne percevoir aucune subvention publique pour préserver son autonomie et sa liberté d'action.

Elle sensibilise l'opinion publique à l'utilité de chaque espèce animale et à l'aberration du classement des « nuisibles ». Elle obtient le déclassement de nombreuses espèces devant les tribunaux et a permis ainsi de sauver plus de 500 000 animaux « nuisibles » depuis 1993.

L'ASPAS mène des actions pour une meilleure connaissance et une meilleure protection des loups, des amphibiens, des chouettes effraies, etc. Elle demande l'arrêt de la chasse le dimanche, protège les oiseaux migrateurs vis-à-vis de la chasse, préserve les espèces et les habitats fragiles par la maîtrise foncière, etc. Avec plus de 2 000 procédures engagées devant les tribunaux depuis 30 ans, l'ASPAS œuvre efficacement pour le respect et l'évolution du droit de l'environnement.



© F. Cahiez



Pour plus d'informations :

ASPAS - BP 505 - 26401 Crest Cedex
Tél. 04 75 25 10 00 - Fax. 04 75 76 77 58
www.aspas-nature.org - Courriel : actions@aspas-nature.org

